

SOMMAIRE

Extraits de Procès Verbaux

- F Bureau Exécutif du 19/06/2004 P1 Madame, Monsieur le Président, cher(ère)s ami(e) s licencié(e)s,
- F Conseil Administration du 25/09/2004 P4 A toutes et à tous, à ceux qui vous sont proches, j'adresse tout d'abord mes vœux les plus sincères de santé et de joies multiples pour l'année qui débute. Que celle-ci vous apporte toute sorte de satisfactions, en particulier à travers votre investissement dans vos associations et le roller skating.
- F Conseil d'Administration CNRILH du 22/02/2004 P7 2005 sera je l'espère, une année décisive dans la perspective de notre immense objectif : que le roller skating intègre le programme olympique en 2012. La désignation de PARIS par le CIO, le 6 juillet prochain, en tant que Ville hôte des JO 2012, constituerait au-delà du bonheur « d'avoir » les Jeux en France, une formidable opportunité pour le roller.
- F Conseil d'Administration CNRILH du 18/04/2004 P8 La Fédération Internationale de Roller Sports reconnaît que la course, parmi l'ensemble de ses disciplines, dispose certainement aujourd'hui des meilleures chances d'accéder aux Jeux, en raison de sa nature même, d'un très grand nombre de pays pratiquants, tant chez les hommes que chez les femmes et des besoins réduits en infrastructures, logistiques et temps de compétition.
- F Extraits de décisions disciplinaires (discipline générale) P9 L'espoir est à la hauteur des fabuleuses perspectives qui se dessineraient alors. Soyons enthousiastes et réalistes à la fois : cet espoir ne pourra se réaliser qu'au terme d'une promotion intense du roller à laquelle chacun et chacune doit participer et uniquement si le CIO redéfinit le programme des Jeux déjà très chargé, sans doute au détriment d'autres disciplines.
- F Extraits de décisions disciplinaires (discipline dopage) P10 D'ici là, allez PARIS 2012 !!

◆ Le Mot du Président

Joël RETUREAU

EXTRAITS DE PROCES VERBAUX

Bureau Exécutif (19 Juin 2004)

- Approbation des procès-verbaux des réunions du 28 novembre et 12 décembre 2003.
- Ajustement du budget 2004 suite à la convention d'objectifs et à la situation budgétaire au 30 avril 2004

Ajustement du budget 2004

Réunion au Ministère le 29 avril 2003 :

- Montant de la subvention globale accordée = 1 121 342 €
- Subvention sollicitée = 1 160 000 €.

Propositions d'ajustements rendus nécessaires :

- * Diminution de la dotation aux commissions nationales roller acrobatique et skateboard de 4 000 € chacune.
- * Baisse du budget des formations de haut niveau de 9 000 €
- * Réévaluation des produits Optima de 9 000 €
- * Diminution du budget Vie Fédérale
- * Réévaluation du budget « Commission Médicale »

Signature de contrats de partenariat entre la Commission Nationale de Skateboard (Babybel rapportant 5 000 €, V7 Distribution

Titre

Teenage Tour coûtant 8 000 €) et d'une démonstration effectuée par la Commission Nationale de Roller Acrobatique à Poissy, ayant rapportée 5 000 €.

Conclusion d'un avenant à la convention d'objectifs sollicité par la Fédération afin d'obtenir des financements sur l'implication française au sein du Comité International de Rink Hockey.

→ Le Bureau Exécutif adopte à l'unanimité le budget prévisionnel 2004 réajusté.

Situation budgétaire au 30 avril 2004

Balances analytiques de la Course, du Patinage Artistique et du Skateboard non établies car non transmises au siège.

Activités «sportives» = Hervé LALLEMENT. Le volume d'activités pour cette période de l'année, et les dépenses consécutives, sont relativement faibles. La situation au 30 août apportera des informations plus précises quant à l'exécution des budgets. Des ajustements liés aux programmes de stages de préparation seront à étudier.

Administration et fonctionnement = Patrice MAZAUD fait part d'un respect assez fidèle, au tiers de l'année, des différentes lignes du budget prévisionnel. Ainsi 32 % de 692 900 euros affectés au

PUBLICATION

Fédération Française de Roller Skating

6, Boulevard Franklin Roosevelt – BP 33 – 33034 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05 56 33 65 65

Fax : 05 56 33 65 66

Internet : www.ffrs.asso.fr

BE du 19 Juin 2004 - Suite 1/3

fonctionnement (réunions, déplacements, siège et frais de personnel) ont déjà fait l'objet d'engagements. Il note la nette diminution des frais imputés à la promotion et la communication au sens fonctionnel, mais rappelle que cette ligne budgétaire devrait financer les actions engagées récemment concernant la restructuration du site internet ou encore certaines missions de promotion confiées à Thierry CADET.

Site internet : principales « commandes » liées à l'évolution du site :

* une redynamisation à court terme, sur le fond et la forme s'appuyant sur l'existant

* une refonte plus en profondeur ensuite, afin notamment de permettre une gestion des pages plus autonome et réactive par le siège et les différentes disciplines sportives.

Ces aménagements seront apportés en interne autant que possible.

• Format des prochaines Assemblées Générales

Proposition : trouver une nouvelle formule qui permettrait de concilier plusieurs objectifs, principalement, maintenir l'intérêt des participants tout au long du week-end, tant pour l'AG fédérale que pour celles des Comités, éviter les redits dans les rapports successifs, resserrer les temps d'intervention et conférer un caractère plus convivial à ce rendez-vous.

Site Assemblée Générale 2005 : Nicolas BELLOIR
Le Palais des Congrès de Saint Brieuc (Bretagne) présente les meilleurs attraits :

- respect du cahier des charges logistiques
- gestion intégrale de la restauration et des hébergements
- disponibilité d'une vaste espace buffet (les clubs supporteraient le coût de leur réservation pour la « soirée du roller » du samedi)
- coût de la location particulièrement concurrentiel (3300 € TTC) soit près de 4 fois moins qu'à Nantes en 2004.

→ Le Bureau Exécutif se prononce en faveur de la tenue de L'Assemblée Générale 2005 à Saint Brieuc.

• Résultats de l'appel d'offres en matière d'assurances – Choix de l'assureur

Le contrat d'assurances arrive à échéance à la fin de la saison. Conformément à ses obligations légales, la FFRS a procédé à un appel d'offres afin de souscrire, pour les 4 prochaines années, un nouveau contrat.

Plusieurs assureurs ont été sollicités, et quelques offres formalisées sont parvenues à la FFRS dont la proposition de MMA qui offrent le plus d'intérêts. Sur la base des garanties actuelles, il convenait d'apporter un certain nombre d'améliorations dont Patrice MAZAUD fait une présentation :

- couverture des pratiquants « loisirs » qui doivent bénéficier des mêmes garanties que les licenciés « compétiteurs »,
- augmentation des règlements forfaitaires, de frais dentaires notamment, de l'introduction d'une garantie originale et novatrice à travers la couverture des dommages matériels aux équipements (rollers, skate et protections) en cas d'accident ayant occasionné des blessures physiques, d'une assurance corporelle des pratiquants « à l'essai » et/ou non licenciés au mois de septembre, considéré comme « le mois décuverte »,

ainsi qu'à des occasions particulières de promotion (Week-end « sport en famille » par exemple).

Ces dernières mesures sont principalement destinées à faciliter les démarches des associations affiliées accueillant de tels pratiquants, et à les encourager à promouvoir la pratique en club dans un cadre sécurisé du point de vue essentiel des assurances. Dans cet esprit, les clubs auront également la possibilité de souscrire un contrat annuel d'assurances pour les non licenciés s'ils sont organisateurs d'au moins 3 manifestations ouvertes à ces derniers, à condition qu'elles soient communiquées à l'avance à l'assureur.

Aspect négatif de cet appel d'offre = montant de la prime fixé à ce jour à 3.50 € par licencié compétition (pour 2.80 € en 2003), 3.15 € par licencié loisir (pour 2.10 € en 2003), 2 € par licence dirigeant, 0.75 € par « roller day » et 22 € par administrateurs (garanties dommages corporels plus importantes + IJ) → Augmentation notable des cotisations (environ 35 000 € à ce jour après négociation, 50 000 € à l'issue de la première proposition) ce qui n'est pas sans poser des difficultés budgétaires. L'explication réside moins dans les améliorations de garanties apportées que dans le fait que l'assureur est contraint de répercuter les conséquences de règlements récents très importants. D'autre part, le « risque sportif » coûte aujourd'hui de plus en plus cher à un assureur.

Enfin, les autres risques faisant l'objet de contrats spécifiques seraient reconduits dans des conditions similaires. La couverture des locaux fédéraux (multirisques professionnels), aujourd'hui assurés par une autre compagnie, sera discutée. S'agissant du partenariat et conformément au cahier des charges, il s'établirait au minimum à 15 000 € HT (10 800 € actuellement).

Un « Guide assurances du club », recueil d'informations pratiques et pédagogiques à l'attention de l'ensemble des associations affiliées dès septembre 2004, reprendrait l'ensemble des notices et documents.

→ Le Bureau Exécutif approuve la poursuite des négociations avec MMA tout en manifestant son souci d'une réduction du montant des cotisations.

→ Sous cette réserve, le Bureau Exécutif accepte la proposition globale de MMA qui demeurera donc assureur de la FFRS.

• Point sur la promotion et la communication

La direction de Roller Skate a sollicité la Fédération afin d'œuvrer pour la réalisation de 4 pages d'informations sportives rink hockey et autant en roller in line hockey.

La Fédération est-elle en mesure de concevoir elle-même ces pages ou la Fédération doit-elle se concentrer sur les pages qui lui sont réservées contractuellement ?

→ Le Bureau considère préférable de laisser à des spécialistes de la presse ou disposant d'un savoir faire le soin de concevoir des articles supplémentaires.

Financement de cette couverture : par exemple, le CNRH est-il disposé à rémunérer un prestataire pour la conception d'articles de fond ? C'est également le financement du département développement « nouvelle formule » qui suscite certaines interrogations quant au financement de ses activités. Aucun budget spécifique n'a en effet été prévu en début d'exercice.

La provision pour risques figurant au bilan 2003, et relative à la reprise des activités événementielles en 2004, devrait justement trouver ici sa justification. Les

lignes budgétaires « frais de fonctionnement Direction Technique Nationale, Commission promotion et Vie fédérale » pourront absorber les différents frais de fonctionnement inhérents à ce chapitre tant les activités qu'elles recouvrent sont proches et interdépendantes du développement.

Par ailleurs, la société de marketing opérationnel et événementiel CFL, dont le mandat donné par la Fédération afin de rechercher pour son compte d'éventuels partenaires a été renouvelé fin 2003, a procédé à un « Etats des lieux » de la communication de la FFRS, consigné dans un document « La passion du Roller » que le Président RETUREAU a transmis aux membres du Bureau.

CFL propose un certain nombre de services à la FFRS (mission de conseil en stratégie de communication, recherche de partenaires, relations avec la presse et les médias essentiellement) et notamment la conception d'un guide randonnée et la réalisation d'une nouvelle présentation de la Fédération.

En contrepartie de ces services, listés dans un contrat de conseil en communication dont un projet a été soumis au Président, CFL facturerait des sommes forfaitaires s'élevant, pour la seule mission de conseil sur la communication, à 55 000 € HT.

Joël RETUREAU invite les membres du Bureau à formuler leurs avis sur ces propositions. Tout en reconnaissant l'intérêt d'une telle démarche « professionnelle » pour la Fédération, ceux-ci se montrent réservés quant aux propositions de CFL.

Nicolas BELLOIR précise que ce diagnostic reflète les réflexions que la Fédération avait elle-même à la fin de l'année 2003 et qu'en de nombreux points le document n'est pas d'actualité. S'agissant des aspects liés à la rémunération de l'Agence et hormis le fait que cette somme n'est pas budgétisée, il considère la proposition particulièrement excessive eu égard aux prestations susceptibles d'être fournies.

Le Secrétaire Général voit seulement deux intérêts aux propositions évoquées, ce dont conviennent le Président et les membres du Bureau :

- l'éventualité d'une collaboration autour de la « Journée Roller », dont CFL s'était proposé de coordonner les démarches,

- la mission de recherche de partenariats, dont les résultats ne sont pourtant pas enthousiasmants aujourd'hui. Il est précisé sur ce point que CFL ne doit bénéficier d'aucune exclusivité dans le cadre de la recherche de partenariat – le CNRILH a ainsi confié à une autre agence une mission d'intermédiaire – tout en veillant à ce qu'aucun parrain ne soit en concurrence avec un autre dans son domaine d'activités et de produits.

Il ressort des discussions que la FFRS devrait s'efforcer de séduire des partenaires avec, comme vecteur principal si l'on excepte la revue « Roller Skate », les événements sportifs qu'elle organise directement ou non, internationaux notamment. Les clubs « supports » organisateurs des compétitions internationales, bénéficieraient alors d'un « service » supplémentaire de la FFRS qui leur rétrocéderait une part des montants de partenariat obtenus. Cette idée, soutenue par le Directeur Technique National, consiste finalement à valoriser les manifestations fédérales, ainsi qu'à ajouter à l'existant, par exemple, la tenue d'un stand fédéral ou encore de l'Ecole du Roller Français.

BE du 19 Juin 2004 suite 2/3

Le Bureau reconnaît la nécessité de prendre une décision quant à une éventuelle collaboration avec CFL, pour répondre aux propositions effectuées par celle-ci.

→ *Eu égard à l'ensemble des réserves émises, le Bureau Exécutif décide à l'unanimité que le Président, lors d'une rencontre fixée avec la société CFL, informera cette dernière que la FFRS décline les offres de services formulées.*

• **Point sur les activités sportives.**

○ **Roller In Line Hockey**
G. PORTIER

Préoccupations du CNRILH, en cette fin de saison au plan national : préparation et déplacement aux championnats du Monde seniors au Canada, à la fin du mois.



Acquisition de sols envisagée par le Comité et fait part des besoins du CNRILH pour le mois de septembre et la « Mac Donald International Cup » à Angers.

Il est envisagé d'en acheter un et d'obtenir le prêt d'un autre en démonstration auprès d'un fabricant tchèque susceptible de fournir ces sols pour des terrains de dimensions variables, de même que de solliciter une subvention FNDS afin de financer l'acquisition d'un troisième pour les Mondiaux 2005 en France. Les réserves du Comité permettrait de financer ces achats (13 € le m² pour le premier sol vendu).

Joël RETUREAU recommande une grande clarté dans le cadre de cette opération, d'autant que les questions logistiques (stockage, acheminement) ne sont pas réglées. Hervé LALLEMENT indique que de tels sols pourraient servir à d'autres disciplines.

Projet de « Roller In Line Hockey Tour » prenant appui sur les ligues et FM Média, société événementielle ayant initié le contrat de partenariat avec « Babybel ».

Statuts du COCORILH rédigés, approuvés et seront déposés en Préfecture dans les jours prochains.

Il fait part de ses doutes quant au soutien réelle de la Mairie de Grenoble sur l'organisation des Mondiaux 2005, en raison de l'indisponibilité à ce jour des 2 salles prévues et envisage une solution de repli à Liévin (Nord) qui mettrait à disposition gratuitement son stade couvert. La décision définitive devra être prise début novembre au plus tard.

Les rapports avec l'EFRILH (« Ecole Française de Roller in Line Hockey ») ne sont toujours pas clairement établis. Le contact devra être repris avec le Directeur du Lycée de rattachement de l'Ecole afin d'accélérer la signature d'une convention organisant les rapports avec le Comité et définissant dans quelle mesure l'Ecole peut revendiquer le soutien fédéral.

○ **Rink Hockey**

Les compétitions nationales sont terminées. Les vainqueurs des trois principales épreuves ont été :
- Championnat de France de 1ère Division « masculins » : La Vendéenne de LA ROCHE SUR YON
- Championnat de France de 1ère Division « féminin-



nes » : U.S. COUTRAS
- Coupe de France «seniors masculins» : R.A.C. SAINT BRIEUC.

Les 12 et 13 Juin 2004 s'est tenue la traditionnelle réunion de fin de saison du C.N.R.H.. Principaux points évoqués :

- bilan des différentes épreuves nationales
- point sur la trésorerie après 5 mois d'exercice – le budget est bien suivi mais la vigilance est constante.
- M. Philippe AUBRE a été désigné à la tête de la Commission Nationale des Arbitres en remplacement de M. Robert BIENNE (démissionnaire de ce poste)
- aménagement des règlements et notamment aux fins de favoriser le développement du hockey féminin
- promotion du rink-hockey : élaboration d'un document sur le mini-hockey par la D.T.N.

Au plan international :

- les juniors abordent la phase finale de préparation aux Championnats d'Europe programmés à Düsseldorf (D) du 19 au 24/07/04. Ils participeront notamment au tournoi sur invitation de DARMSTADT (D) au cours du premier week-end de juillet.
- les «seniors», les «féminines» et les «jeunesse» mettront l'été à profit pour préparer leurs échéances respectives. A savoir :
- SENIORS : Championnat d'Europe à La Roche sur Yon du 13 au 18/09/04. Toutes infos sur cette importante épreuve sur le site fédéral.
- FEMININES : Championnat du Monde à Wuppertal (D) du 19 au 25/09/04.
- JEUNESSE : Championnat d'Europe à Viareggio (I) du 11 au 16/10/04.

○ **Course**

Rolland BROUSTAUT évoque le bon déroulement des championnats de France route à MOUILLERON LE CAPTIF. L'arbitrage et plus précisément le rôle d'un superviseur sont au centre des réflexions du CNC qui envisage, du reste, d'effectuer des formations de juges plus efficaces pour pallier certaines lacunes décelées ça et là.



Les finales « BMC » se sont également bien déroulées de même que les premières étapes de la French In Line Cup qui a donné lieu à plusieurs diffusions de reportages et de résultats sur la chaîne cryptée « Sport + ».

Les championnats de France piste auront lieu du 9 au 11 juillet à Valence d'Agén. Le calendrier 2005 est en préparation.

○ **Patinage Artistique**

Anny LEINENWEBER développe l'actualité du CNPA. Depuis le 17 avril, date du dernier Conseil d'Administration, le CNPA a vécu au rythme des compétitions nationales et internationales.



Les compétitions nationales

La demi-finale des catégories cadet à senior solos et couples artistiques s'est déroulée les 7 et 8 mai, à Villefranche sur Saône. Des quotas de sélection avaient été déterminés et se tenant à ces quotas, la quasi-totalité des athlètes a été sélectionnée.

Le week-end de l'Ascension – 20, 21 et 22 mai – était consacré au Critérium National artistiques et couples promotionnels. Il a eu lieu à Orvault, a réuni une cen-

taine de patineurs dont le niveau a un peu déçu. Les techniciens s'accordent à dire qu'il faudra sans doute revoir le nombre d'années possibles, pour le niveau 1 par exemple.

Le week-end de Pentecôte fut consacré à la danse solo et couples. Une cinquantaine de danseurs solos et 10 couples se sont retrouvés à Douvaine, les solos dans le cadre du Critérium, les couples pour leur ½ finale.

Les juges ont repéré les 3 ou 4 patineuses susceptibles d'être qualifiées pour la Coupe d'Europe, quant aux couples, nous retrouverons ceux qui sont en catégorie d'âge, au Championnat de France. Le nombre de couples remonte, grâce notamment à l'apport des clubs EPAM.

La demi-finale des catégories poussin à espoir a eu lieu à Cestas, les 4, 5 et 6 juin. Cette année, les poussins, jugés trop jeunes – 7 ans – n'iront pas au Championnat de France, mais leurs prestations ont parfois été prometteuses.

La sélection s'est faite sur même principe que pour les grands, si bien que peu de patineurs se sont retrouvés écartés du Championnat de France.

En même temps que le Bureau Exécutif de ce jour se déroule le Trophée Michelle Lambert, qui est encore à mi-chemin entre le National et l'International, mais réunit 5 nations cette année, dont l'Italie.

Les compétitions internationales

Le Championnat d'Europe de patinage synchronisé s'est déroulé à Florence, les 29, 30 avril et 1er mai. 7 clubs avec 9 groupes avaient été sélectionnés et s'y sont déplacés avec au total 90 patineurs, ce qui bien sûr pose le problème du coût. Cette année, le CNPA a trouvé une solution provisoire en dédommageant les clubs de 50 euros par patineur, mais il faudra étudier le problème de plus près... d'autant que les résultats ont été à la hauteur – ou presque – des espérances, avec une 6ème place pour le quartet de l'UAGM, une 7ème pour le petit groupe « Show » d'Orvault. Nous sommes maintenant au diapason des autres nations.

Le Trophée Barbieri, qui réunissait les couples artistiques dont 3 français – 2 d'EPAM et 1 de Mouvaux – s'est déroulé en Italie, les 14 et 15 mai. Il faut noter l'excellente 4ème place du couple espoir Aurore Paprzycki et Thomas Picard, les autres s'étant aussi bien comportés.

La Coupe d'Allemagne est arrivée en suivant, les 19, 20, 21 et 22 mai. 6 athlètes du pôle avaient été sélectionnés ainsi que Frédéric Garcia de Fontenay. Résultats inégaux, surtout pour les seniors garçons qui devront se recentrer.

Cette Coupe d'Allemagne constitue, d'après les entraîneurs du Pôle, Françoise LEONARD et Joël PIGEON, la compétition internationale qui ouvre la saison. Elle sert souvent de référence pour situer le niveau.

Il y a eu aussi le Trophée Filippini en Italie, où Arnaud Mercier a souhaité, cette année, amener quelques couples danse, les uns sélectionnés par le CNPA – 1 senior, 1 jeunesse et 1 cadet -, les autres à titre privé pour le club EPAM.

Le couple senior français – Priscillia Brunet et Adrien Vignon – qui s'entraîne en Italie avec Stefano Orsi, a

BE du 19 Juin 2004 suite 3/3

Si on ajoute à toutes ces compétitions les Championnats de Ligue, Coupes Régionales et galas, on voit combien les patineurs d'artistique sont sollicités à cette période.

La grosse préoccupation du CNPA actuellement, c'est que la plupart des compétitions attirent peu de spectateurs et coûtent très cher aux organisateurs. Si on décide de maintenir les formules actuelles de 1/2 finales, il va falloir envisager d'autres modes de fonctionnement.

Notons, pour terminer, qu'à l'occasion du Championnat de France, le CNPA a signé un accord avec la chaîne musicale MCM, qui diffusera 20 spots publicitaires pendant la semaine précédant le Championnat. C'est une expérience que nous avons voulu tenter, étant donné que le Championnat se déroulera du 13 au 17 juillet à Issy les Moulineaux.

Hervé LALLEMENT indique pour sa part que la formation des entraîneurs est actuellement l'une des missions principales de la Commission Enseignement et qu'il convient à présent d'informer les clubs de ces formations, en accompagnant le dispositif d'une communication dynamique.

• Questions diverses



Format carte licence : N. BELLOIR

Souhait : éditer les cartes licence sur un support plus rigide, les cartes actuelles offrant une tenue insatisfaisante en raison d'un grammage trop faible. Dès septembre, de nouvelles cartes pourraient être mises en circulation, considérant qu'il n'y aurait pas de surcoût facturé par notre prestataire CVF, imprimeur des licences. Pour l'année 2005/2006, il est envisagé d'opter pour un format et une rigidité de type « carte de crédit ». Etude en cours notamment auprès de CVF qui devrait investir dans les outils nécessaires pour imprimer ce type de carte.

Demande des pratiquants licenciés longboard et moutainboard d'une reconnaissance sur la licence

Correspondance de l'association française de moutainboard, qui sollicite la mention de son activité sur la licence skateboard, afin d'identifier et de faire connaître institutionnellement cette pratique. Le moutainboard constitue une spécialité du skateboard et sa pratique est revendiquée par quelques clubs affiliés représentant quelques dizaines de licenciés.

De l'avis de tous, la multiplicité de telles mentions s'avère inopportune pour l'instant, voire même difficilement gérable, toutes les disciplines fédérales ayant alors de bonnes raisons d'en souhaiter la mise en oeuvre. Or, la délégation de pouvoirs du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, dont la FFRS bénéficie, ne fait référence qu'aux seules disciplines sportives principales.

EXTRAITS DE PROCES VERBAUX

Conseil d'Administration (25 Septembre 2004) - Sous réserve d'approbation ultérieure et définitive par le CA.

• Approbation du PV du CA du 17/04/ 2004.

• Normes en matière d'équipement et homologations fédérales.

Suspension des activités du Président de la Commission Fédérale Equipement, Vincent PASQUALINI, pour raisons personnelles.

Le Secrétaire Général pense relayer le pilotage de ce chantier à une nouvelle personne ressource de la Fédération, nommée après avoir consulté Hervé LALLEMENT.

Le Ministère relançant la Fédération sur l'objet de ce point 4, il a été adressé à chaque président de Comité National un courrier pour quérir les exigences propres à la pratique du Roller Skating dans leur discipline.

Il est décidé :

- de nommer 1 ou 2 personnes compétentes en la matière
- de définir les règles techniques sur le plan Equipement par discipline, et par importance de manifestation sportive, pour déterminer les caractéristiques des installations suffisantes à l'accueil de compétitions de modèles différents, avec toutes les consignes sécuritaires (cahier des charges)
- d'élaborer la rénovation du dossier Equipement de la discipline par l'identification des «Normes Fédérales» indispensables au bon déroulement des événements sportifs

Une fois chaque document par activité sportive présenté à la Fédération au plus tard pour le Conseil d'Administration de février 2005, il conviendra d'établir les procédures d'homologation, de préférence sur un même schéma fédéral : modalités d'attribution, durée de validité, évolution, suivi et de les mettre en place par la désignation des personnes «expertes».

Gilbert PORTIER souligne l'obsolescence des pages afférentes au Roller In Line Hockey dans le dossier « Equipement fédéral », et demande qu'elles soient sans délai remplacées par le document qu'il adresse à la Fédération immédiatement.

Rappel sur les interventions de Roland MELET qui représente la France et défend avec tout son savoir-faire la position de nos intérêts lors des réunions sur les Normes Européennes.

• Rapport d'activités des différents Présidents des Comités Nationaux

FComité National Course **R. BROUSTAUT**

- Les deux championnats de France ont servi de courses de sélection.
- Bonne organisation du Championnat de France Route, à Moulleron Le Captif.
- Bon déroulement du Championnat Piste, organisé par le Valence Roller Skating de Valence d'Agen.



• Les Championnats d'Europe des Jeunes, à Pampelune, ont vu le retour d'épreuves Piste et Route. Résultats d'ensemble satisfaisants : 9 médailles d'Or, dont 6 individuelles, 14 médailles d'Argent et 8 médailles de Bronze. A noter que le retour à un double championnat est très long pour les jeunes, et la fatigue s'est fait sentir les derniers jours.

• Les championnats d'Europe Seniors, en Hollande : 5 médailles d'Or individuelles et 2 par équipe pour les filles. Chez les garçons, : seul Alexis CONTIN remporte une course individuelle. Bilan : 9 médailles d'Or, 4 d'Argent et 4 de Bronze.

• Le Championnat du Monde en Italie : bonne prestation de nos patineurs. Regret : contre-performance de Nathalie BARBOTIN loin de sa forme du mois d'août.

Par équipe, la France termine, dans toutes les catégories, dans les 4 premiers. Sur Piste, les Seniors garçons prennent la première place par nation. Trois "Marseillaise" ont retenti après les victoires de Thomas BOUCHER (1000 m sur Piste), Alexis CONTIN (Marathon), et l'équipe Junior homme au relais sur Route (Fabien HASCOUET, Pierre GALLOT et Nicolas PELOQUIN).

42 nations participaient, les titres sont de plus en plus partagés. Les pays asiatiques montent ainsi que ceux d'Amérique du Sud, dont la Colombie qui domine largement.

Joël RETUREAU critique l'absence de lieux de regroupements des athlètes au cours des épreuves sur Piste, et l'attitude des familles et entraîneurs particuliers de patineurs qui les « détournent » de leur entraîneur national, tandis que Roland BROUSTAUT déplore le non respect des horaires et des règlements pour lesquels il est intervenu auprès du CIC.

French In Line Cup : développement intéressant, notamment avec la Transjurassienne, manche au départ de laquelle on comptait plus de 1000 patineurs ; il regrette l'absence d'une étape sur Paris. La finale aura lieu dans une semaine aux Herbiers et un marathon de la French Cup 2^{ème} classe à Nîmes clôturera la saison.

Le Comité Directeur du Comité National Course s'est réuni deux fois depuis avril, et se retrouvera le week-end prochain.



Roller Acrobatique

Démonstration de l'équipe de France le 15 septembre à Bercy, devant 6000 spectateurs, à l'occasion de la mi-temps d'un match international de basket.

Intervention de Cédric LE BIHAN

Les activités Saut et Slalom se portent bien, voire très bien dans certaines régions. Elles ont connu durant cette saison 3 étapes qualificatives et 1 Championnat de France.

Annulation du Championnat de France de Street 15 jours avant l'événement, et il convient de constater que les infrastructures ne jouent pas en faveur de l'épanouissement de cette spécificité. La Rampe, quant à elle, évolue doucement Mais l'on peut se réjouir du 1^{er} Championnat de France de Bowl.

Enfin, sur le plan sportif est évoquée l'ambiguïté rencontrée lors de compétitions dans lesquelles force

CA du 25 Septembre 2004 - Suite 1/3

est de constater que nombre de juges et dirigeants sont parallèlement compétiteurs.

La Commission Nationale de Roller Acrobatique se réunira la semaine prochaine, confirmant la structuration remarquée au sein de cette activité qui se développe favorablement.



Randonnée : Alain PIGEYRE

Remise en ligne du Site fédéral pour la partie Randonnée gelée pendant plus de 6 mois suite aux problèmes liés au changement de la société de gestion informatique du site fédéral. La mise au point avec la nouvelle société ODSI a eu lieu dernière semaine de septembre.

Site Web « Parcours de Randonnées » : Le Responsable de la Commission a adressé un routage vers tous les clubs, les Comités et les Présidents de Ligue, pour leur indiquer l'accès au Site, leur présenter les huit correspondants en charge des régions, afin que les clubs prennent contact avec les personnes désignées pour donner toute information sur de nouveaux parcours de randonnée (carte du parcours et fiche technique).

Alain PIGEYRE compte réunir le « Groupe Web Rando » composé de huit personnes (4 CTN et 4 membres) en novembre afin de faire le point sur :
- la méthodologie à suivre pour la création des documents pour le Web,
- la collecte des informations glanées auprès des clubs depuis les 6 derniers mois,
- et mettre en place un programme de travail en particulier avec les Cadres Techniques Nationaux.

Il évoque l'amélioration faite par Cyril ABBAS sur la présentation du Site Web « Parcours de Randonnée » par l'insertion de la rubrique « Contacts », « Liens » et « Guides et Livres » dont l'objet est d'accéder aux guides et livres qui présentent des parcours cyclistes et roller recensés en Europe.

Il souligne en particulier la parution d'ouvrages en France, notamment le livre écrit par Thierry VANOFFE sur les Randonnées à Lille et dans l'agglomération lilloise. Un autre document a été aussi publié par la ville de Grenoble avec l'expertise du CTN Matthieu BOHER et la Ligue de Rhône Alpes.

Formation : elle redémarre en octobre avec 30 candidats inscrits au Brevet d'Etat 1^{er} degré.
Courant 2005 la Commission Nationale Randonnée travaillera sur la mise en place du Brevet d'Encadreur Fédéral (pour les «staffeurs»).



F Comité National Patinage Artistique
Anny LEINENWEBER

La saison internationale bat son plein.

• Actuellement, Pascale DUGOUA (administratrice) accompagne

l'Equipe en tant que Déléguée sur la Coupe d'Europe en Sardaigne.

• Mondial : fin novembre en Californie. Sélection finalisée sur la Coupe d'Italie qui a été reportée à la

Réélue Présidente. Elle a choisi ses collaborateurs. Le représentant français n'a pas été retenu, la représentante Allemande ne s'est pas représentée, et c'est une juge espagnole qui occupe désormais le poste devenu vacant.

• Championnat d'Europe Cadets/Jeunesse à Hanau a accueilli 1 couple Danse par catégorie et 3 solos. Un grand bravo à Frédéric GARCIA qui remporte la médaille de Bronze en Jeunesse.

Autres rencontres internationales

• Coupe d'Allemagne : bons résultats dans l'ensemble.

• Trophée Barbieri destiné aux couples Artistique

• Trophée Filipini, axé sur les Couples Danse et où les athlètes français se sont bien défendus.

A ce propos, le Président remercie Mme LEINENWEBER qui, sur chaque déplacement, le tient constamment informé de l'avancement des événements. Il encourage les autres disciplines à en faire de même, notamment quand le DTN n'est pas sur le site concerné.

Manifestations françaises :

Vif Succès du Championnat de France avec une organisation parfaitement orchestrée à Issy-Les-Moulineaux. Médiatisé avec MCM, Eurosport, France 3, l'Equipe, cet événement a permis au CRPA d'Ile de France de mesurer son niveau de compétences et d'envisager un championnat d'Europe (voire mondial) dans un avenir plus ou moins proche.

La traditionnelle réunion des clubs y a eu lieu. Les objectifs sportifs du CNPA y ont été déclinés avec l'intervention de Hervé LALLEMENT.

Identification claire de 4 secteurs de développement, dont le secteur 1, destiné à élever la base, par la formation des entraîneurs au sein même des régions ou des ligues.

Tenue du colloque annuel ouvert à tous les juges et aux entraîneurs : CREPS de Talence les 6 et 7 novembre sur le thème « Qualité de Patinage – Danse ».

Animation d'une démonstration de patinage artistique, avec la collaboration du Pôle France, sur le Salon Conforexpo de Bordeaux.

Année riche de nombreux stages tant pour les entraîneurs que pour les patineurs.

Achat de matériel dans le cadre de la formation des entraîneurs et des juges. La Présidente tente de solliciter une participation financière de la Commission Enseignement.

Enfin, il devra être procédé à la révision du Cahier des Charges du Trophée Michelle LAMBERT pour optimiser son évolution.

Le Patinage En Ligne (In Line)

Intégration cette spécialité en douceur, avec l'insertion, dans le règlement technique, de règles s'y rapportant.

Reste à gérer le respect des procédures que les nouveaux arrivants à la Fédération, dotés de leurs connaissances sur glace, devront suivre pour rejoindre les rangs des travaux de développement de cette spécificité au sein du CNPA. Le Comité tient à accueillir le In Line en restant totalement maître de la situation.

Cependant, Gilbert PORTIER dénonce les efforts mal considérés d'acteurs issus de la Glace qui, depuis 2000, tentent d'œuvrer pour le Roller. Il souhaite un meilleur accueil de la part de la Fédération.

Le Patinage de Groupes

La Présidente rappelle qu'une ligne budgétaire a fini par être concédée au profit du Championnat d'Europe 2004. Elle interroge sur l'avenir de cette manne financière et sur la nuance : Championnat d'Europe des Nations, ou des clubs ? Le 1er ouvrant droit à des Equipes de France subventionnables, le second étant restrictif.

Le Secrétaire Général demande, au vu de la forte attente des clubs pour la structuration de cette spécialité, que le CNPA, dans le cadre de la convention d'objectifs proposée par la Direction Technique Nationale, définisse budgétairement les modalités précises d'aide au développement du Patinage de Groupes et notamment, d'aide à sa représentation et à sa promotion sur le plan international.

F Comité National Rink Hockey

Intervention de Joël RETUREAU en l'absence de Jean-Paul CHIFFOLEAU, retenu sur une réunion du Comité Européen de Rink Hockey.

Championnat d'Europe Senior à La Roche Sur Yon : organisation parfaitement structurée, mais avec une Equipe de France pas tout à fait à la hauteur, même si les athlètes se sont rapprochés des meilleurs.

Championnat du Monde Féminin : en cours actuellement à Wuppertal où il semble que la France se prive du quartet final.

Compte-rendu d'activités fourni par Monsieur CHIFFOLEAU depuis le dernier conseil d'administration :

- les championnats nationaux 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} divisions, ainsi que les finales nationales des Jeunes, se sont achevés sans problèmes majeurs. Pour ne citer que l'élite, on remarquera que les vainqueurs 2003 ont été aussi ceux de 2004 ; à savoir : la Vendéenne de La Roche sur Yon dans le Ch. De France de N 1, et le RAC St Brieuc pour la Coupe de France.
- le Comité Directeur du C.N.R.H. a tenu les 12 & 13 juin 2004 sa traditionnelle réunion de fin de saison. Outre la synthèse de la saison écoulée et la préparation de la future saison, les questions liées à l'arbitrage, à l'évolution des règlements, à la formation des entraîneurs et à la détection des jeunes ont longuement été évoquées. (Se référer PV de cette réunion largement diffusé).
- du 19 au 24 juillet 2004 se sont déroulés à Düsseldorf les Championnats d'Europe « Juniors ». Triste épreuve puisque notre formation s'est classée dernière (du jamais vu depuis 10 ans). La DTN en tirera sans aucun doute tous les enseignements.
- après un bon tournoi de préparation à Blanes (Espagne) du 02 au 06/09/04, notre équipe « seniors » a participé, du 13 au 18 septembre 2004 à La Roche sur Yon, aux Championnats d'Europe. On ne se satisfait pas bien évidemment du modeste classement de cette formation (6^{ème}) acquis devant son public, mais on n'oubliera pas cependant certaines bonnes prestations réalisées par nos bleus et notamment l'excellente rencontre face au Portugal contraint aux prolongations lors des ¼ de finales. On déplorera par contre le renoncement, pour des raisons encore assez obscures, d'un des meilleurs éléments tricolores ; ignorant manifestement que porter le maillot frappé du coq doit être considéré comme un

CA du 25 septembre 2004 suite 2/3

- ce Championnat d'Europe a remporté un vif succès, tant sportif, populaire que médiatique et le C.N.R.H. remercie tous les intervenants qu'ils soient organisateurs, bénévoles, cadres ou personnel fédéral. Cette manifestation fut également le cadre du séminaire annuel des arbitres.
- enfin, se déroule actuellement le Mondial Féminin à Wuppertal (Allemagne). Excellente prestation de nos féminines qui conservent leur 5^{ème} rang mondial après une ultime et belle victoire sur les allemandes (championnes d'Europe en titre).

F Comité National Roller In Line Hockey G. PORTIER



Grands rendez-vous depuis le dernier C.A. :

- **Championnat de France** pour lequel il suggère de se reporter au N°8 de la revue ROLLERSKATE où figurent tous les résultats
 - **Coupe de France** à Nantes, dans la Salle du Croissant, infrastructure fort appréciée
 - **Mondial** à Toronto où l'Equipe masculine avait pour objectif un podium mais n'obtint que la 7^{ème} place sur 15.
- Par contre, un grand bravo aux Féminines qui finirent 4^{èmes} sur 12, gagnant 1 place sur 2003.

Les stages d'été, reconnus par le CNRILH, à Chamonix, La Roche et Anglet, ont été contrôlés par l'Entraîneur National uniquement sur les 1er et 3^{ème} sites. Le stage spécifique pour l'Equipe de France Junior fin août à Anglet a été positif.

Nouveautés :

- Depuis début septembre, le 2^{ème} cadre technique, Eric PERRAUDIN, est opérationnel.
- A la même période s'opérait le lancement du « plan de recrutement BABYBEL » dans les clubs.
- L'été a servi à peaufiner la mise en place de la nouvelle organisation du Comité Directeur RILH avec une redistribution des tâches aux élus.

Début de saison :

F **L'International Mac Donald Cup**, Coupe organisée à Angers pour les moins de 14 ans et pour les moins de 16 ans. Réel succès avec la participation de 14 équipes étrangères et 6 françaises.

A cette occasion, inauguration du nouveau sol et de la nouvelle balustrade, investissements indispensables pour la poursuite de l'expansion de la discipline. Ce Tournoi a reçu la visite de George PICKARD, Président CIRILH, car Gilbert PORTIER a proposé que ce tournoi de grande qualité devienne un tournoi officiel FFRS/CIRILH.

M. PICKARD venait aussi signer la convention avec la FFRS pour l'organisation du Mondial RILH 2005, et visiter les installations de Grenoble. Mr et Mme PICKARD sont enchantés de l'accueil reçu et on constate la qualité du Roller Skating en France. Une semaine de réception d'un élu international, cela a un coût. Le CNRILH demandera une aide fédérale sur la ligne des relations internationales.

Deux brevetés d'état (1 au Nord et l'autre au Sud de la France) ont suivi un stage de formation au montage et démontage des installations et sont désignés pour suivre l'utilisation de ce matériel, amenés à se déplacer sur toute la France.

Gilbert PORTIER remercie Philippe GOUDY dont la gestion financière antérieure a permis un tel investissement.

- * **La Coupe d'Europe des Champions** aura lieu à la mi-octobre à ASSENHEIM, près de Francfort, avec 9 clubs participants dont la Grèce.
- * **Le 1^{er} Championnat d'Europe Senior Hommes** se déroulera à Assenheim (Allemagne). 6 nations y postulent déjà.
- * A la fin octobre, le **2^{ème} Championnat d'Europe Junior Hommes** à Chambéry regroupera au moins quatre pays.

Politique internationale : à LONDON (lors du Mondial), le nouveau Comité International de Roller In Line Hockey a été nommé. Le Président réélu, George PICKARD, a choisi Gilbert PORTIER en tant que Vice-Président à qui il a confié le développement du RILH en Europe, ce qui lui confère une légitimité notamment au niveau de la CERS qui n'a pas encore mis en place un véritable CERILH.

Formation : Gilbert PORTIER remercie la Commission Enseignement pour l'important travail réalisé sur le Brevet d'Entraîneur Fédéral. Le Comité National et les entraîneurs nationaux gèreront ces formations.

Comité d'Organisation : il remercie également l'aide apportée par la Direction administrative et financière de la fédération à la rédaction des statuts du COCORILH qui se réunit régulièrement à Grenoble. Pour l'instant l'implication de la ville de Grenoble et de la « Métro » n'est pas vraiment acquise ; une réunion le 1^{er} Octobre devrait faire avancer ce projet.

Litige sur l'appellation « Ecole Française du RILH » dont la Fédération dénonce l'identité et le logo : Monsieur PIZON, en procès sur ce sujet avec Christian VINEIS, aurait été débouté sur la forme et le fond. Il ferait appel. Pour des informations plus précises il y a lieu de contacter M. VINEIS.

• Rapport d'activités des différents Présidents des Comités Nationaux



F Commission Enseignement et Formation : Annie VALENCOT

- * **Brevet d'Etat Randonnée** : les péripéties rencontrées lors de sa mise en place rassurent sur cette sur cette première version dont l'organisation fut tant reconnue que l'Ile de France, première terre d'accueil, demande à réitérer l'expérience pour la saison nouvelle

* **Démotivation** remarquée sur nombre d'inscrits quant aux ateliers de formations transversales, et l'inquiétude de la Commission car ce sujet touche bien

bien des candidats qui obtiennent des subventions pour ces formations

- **Grande faiblesse**, de plus en plus prononcée, des effectifs de candidats au BEES Rink Hockey
- Difficulté de la Commission Roller Acrobatique à produire de la documentation
- Espoir porté au **Brevet d'Entraîneur Fédéral** qui devrait conduire plus aisément au Brevet d'Etat, et la qualité des contenus de Formations des BEF fort appropriés à chaque discipline
- **Brevet Professionnel** : la pré note d'opportunité est rédigée. Elle sera présentée au Ministère dans les temps (pour le 3 octobre). Si sa validation est prononcée, le BP pourrait supplanter le Brevet d'Etat Roller et se substituer à lui, ou se développer à ses côtés, offrant deux qualifications diplômantes aux

L'habilitation de l'UCPA par le Ministère de la Jeunesse et de la Vie Associative, dans le cadre du Brevet Professionnel Activités Pour Tous (BPAPT) – Option Roller, pourrait être un frein à la recevabilité du Brevet Professionnel option Roller présenté par notre fédération.

• Mise en place du **calendrier 2004/2005** afin de permettre d'amener le plus grand nombre à l'obtention d'un diplôme autorisant l'enseignement du roller contre rémunération.

• Elaboration de **documents pédagogiques filmés**, entre autres en cours de stages nationaux, pour diffuser des cassettes vidéo attractives : un rendez-vous pressenti à l'INSEP pourrait réunir prochainement des cadres techniques autour d'une formation axée sur l'acquisition de compétences dans ce domaine.

Sport et Handicap

Sur l'intention de bâtir des formations qualifiantes d'éducateurs susceptibles d'encadrer un public de personnes en situation de handicap, la Présidente s'est rapprochée des fédérations françaises Sport Adapté et Handisport. La signature d'une convention est soumise :

- à l'expérimentation dans trois régions, d'initiation en direction de ce public devant donner lieu à la rédaction d'un document pédagogique.
- à ce que les pratiquants inscrits dans notre fédération auraient alors une double licence (FFRS/FSA ou FFRS/FFH). Dans l'avenir, des compétitions pourraient être organisées.
- ce que la FFRS serait la Fédération de tutelle.

Pour ce faire, la Fédération doit réfléchir sur les moyens dont elle dispose et structurer un dispositif :

- à partir des clubs affiliés qui développent déjà ces activités sport et handicap (dans les Ligues)
- à partir de ses athlètes étudiants en filière STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) qui se spécialisent en encadrement pour personnes handicapées.

Sur sollicitation de la Présidente, Joël RETUREAU appelle au vote : extension de la Commission Enseignement et Formation est ouverte à un groupe de personnes choisies pour leurs compétences en matière de développement des activités Roller auprès de personnes handicapées

➔ **Décision adoptée à l'unanimité.** Lors de la première réunion de la Commission Enseignement sur cette thématique, des cadres d'Etat des deux fédérations (FFSA/FFH) seront invités. Ce travail peut aboutir au passage d'une qualification.

F Commission Médicale : Dr Xavier FANCA



Réunion de la commission le 12 juin et PV adressé aux membres du Bureau. Traitement de 3 sujets importants :

① **Controverse de l'étiement**, pratique courante pour les athlètes de Haut Niveau

② **Manque de médecins du sport**, et plus particulièrement de **médecins d'équipes** de la FFRS, carence similaire à d'autres fédérations. Il apparaît donc urgent et nécessaire de recruter des médecins d'équipes par discipline et par catégorie.

Le Médecin Fédéral rappelle :

- que Cédric DESCHAMPS est en charge du Pôle de Nantes, et a accompagné pour la 1^{ère} fois l'Equipe Cadet/Jeunesse Course à Pampelune
- que Mona CHÉRIF est intervenue sur le Championnat d'Europe Junior/Senior Artistique et, qu'actuellement, elle oeuvre sur le Mondial Rink Hockey

CA du 25 septembre 2004 suite 3/3

ajoutant aujourd'hui à son panel de compétitions le Mondial catégorie Junior.

Pour le Mondial de Patinage Artistique il précise que le déplacement d'un médecin ne se justifie pas et n'aura pas lieu lorsqu'une faible poignée d'athlètes (moins de 5) participera à la compétition dans un pays dont on est sûr médicalement parlant.

③ **Suivi médical longitudinal et extension de ce suivi** en ce qui concerne les athlètes entrant en filière : en sus des 110 athlètes référencés, après décision de la DTN, et en concertation avec elle, il a été retenu 27 athlètes des 3 disciplines dites de Haut Niveau ; ils seront examinés très régulièrement.

Par ailleurs, tous les athlètes des équipes de France sont soumis à l'échocardiogramme.

La gestion comptable suppose un lourd suivi dû au nombre de plus en plus croissant d'examens.

Les doubles surclassements

Xavier FANÇA a décidé, quand il constatera une demande trop forte d'un club demandeur, de lui faire choisir seulement 3 ou 4 athlètes qui bénéficieront de la mesure de double surclassement. Les autres ne seront pas validées.

Gilbert PORTIER requiert une mesure de tolérance au profit de la constitution d'équipes féminines.

Suivi des athlètes Course : le Président du CNC interpelle le Président de la Commission Médicale concernant ses inquiétudes de l'an passé quant aux défaillances des athlètes dans cette démarche. Xavier FANÇA rassure : même s'il regrette que le Dr Pierre SEBASTIEN se donne encore beaucoup de peine pour réaliser tous les examens programmés, cette année on approcherait les 70 % d'examens pratiqués (+ 30 % sur l'an passé).

Le Président du Comité Course demande, en cas de récurrences sérieuses, que la liste des athlètes défaillants remonte à la DTN et au Comité Course pour suite à donner. Le médecin fédéral indique de solliciter le Dr Pierre SEBASTIEN à cet effet.

FCommission Vie Fédérale

Prochaine réunion des Présidents de Ligues le 20/11/04.

FLieu et déroulement AG 2005

Assemblée Générale = 19-20/03/05 - Centre des Congrès de Saint Brieuc.

Vote sur la nouvelle planification établie lors du Bureau Exécutif.

➔ *Format de l'AG 2005 approuvé à l'unanimité.*
(...)

FFormat cartes licences 2005 (support/photo)

Présentation du projet du format « carte de crédit ».

Fond graphique = choix d'un cliché présentant une mixité des publics (toutes générations confondues) en mouvement sur une mixité de pratiques (toutes les disciplines roller fédérées).

Photo : non considérée comme moyen de contrôle. Suggestion de tenter une première expérience sans son apposition, car celle-ci augmenterait le coût du support.

FÉvolution des contentieux en cours (...)

Affaire Daniel BOIVIN : Monsieur BOIVIN a été débouté de son recours devant le tribunal administratif de Nantes, contre une sanction

ser une somme de Mille Euros à la Fédération, décision exécutoire, et, à compter de la réception de ce jugement, fin juillet 2004, Mr BOIVIN est sous le coup d'un retrait de licence et d'interdiction d'exercice de responsabilités au sein de la FFRS pour une durée de Six (6) mois.

F Questions diverses

1. Candidature de l'association « Roller Bug » à l'organisation des Championnats du Monde de Roller Acrobatique (saut et slalom) 2005.

La requête a été présentée à la Ligue et au Directeur Technique National via le Président de la Fédération, soulevant la surprise de Cédric LE BIHAN, membre de la CNRA, Commission qui ne semble pas informée. A ce titre, le Directeur Administratif et Financier relit l'article 17-2 du Règlement Intérieur et rappelle les procédures à suivre.

Une réunion de la CNRA aura lieu dans une semaine : les différents acteurs concernés (CNAR, club, ligne, DTN) pourront se consulter, discuter du projet, et projeter la suite à donner en sachant que le cahier des charges de l'organisation d'une manifestation Roller Acrobatique Internationale risque de revenir aux rédacteurs français, pionniers en matière de textes dans cette spécialité, et en ayant conscience que les instances internationales de Roller Acrobatique sont quasi inexistantes.

2. Point sur le dossier de la reconnaissance des disciplines de Haut Niveau pour les 3 disciplines antérieurement reconnues : Rink Hockey, Course, Artistique, et également pour le Roller In Line Hockey.

Hervé LALLEMENT déposera le dossier en temps et heure au Ministère.

3. Point sur le barème de remboursement des frais kilométriques

Anny LEINENWEBER constate que la base de remboursement actuelle des frais kilométriques sert à peine à restituer les frais de consommation de carburant pour un véhicule essence. Assurant des déplacements quotidiens auprès de son Secrétariat, elle en espère une révision à la hausse. Le Président de la Fédération considère que cela remettrait en cause l'ensemble des bases de remboursements fédéraux.

4. Information sur les restructurations récentes - P. MAZAUD

Fonctionnement interne

Sur les postes administratifs :

- Congé maternité de Sandrine CHARLES : remplacement par un Contrat à Durée Déterminée de 5 mois depuis le 1^{er} septembre avec Mme Maryse GUIONIE,
- Retour début novembre prochain de Delphine GUITTON, en fin de congé parental
- Evolution du temps partiel de Sylvie DELGADO qui passe d'un ½ temps à 4/5ème de temps plein par l'apport des tâches de secrétariat comptable des Commissions Roller Acrobatique et Skateboard, et par la gestion des paies et des cotisations sociales de la Fédération.

Pour la Direction Technique Nationale, le transfert, depuis le 1^{er} août, de Thierry CADET sur un poste contractuel du Ministère, son poste fédéral libéré ayant permis de recruter Eric PERRAUDIN, Conseiller Technique chargé du développement du RILH.

Assurances

Suite à appels d'offres, l'assureur sortant a fait de nouvelles propositions applicables au 1^{er} octobre. A cet effet, les Mutuelles du Mans Assurances ont édité

5. Affiliation de la Catalogne à la FIRS : Le Président conteste cette affiliation d'une province et annonce qu'il soutiendra les opposants à cette décision lors du prochain congrès de la FIRS.

6. Jacques LAMBERT s'insurge de lire sur le **Site Internet de l'Association AIR** - affiliée - la suggestion « La licence fédérale n'est pas obligatoire ». Il rappelle les termes statutaires et les engagements des membres de la FFRS et demande à la Fédération de réagir. Suite sera donnée.

7. Jacques LAMBERT demande **comment procéder pour concourir en compétition dans une autre association que celle où l'on est licencié en Randonnée** (Loisir) : Patrice MAZAUD rappelle l'article XIV - Alinéa D du Règlement Intérieur fédéral, et invite à suivre la procédure.

8. Rolland BROUSTAUT évoque le manque de quorum de la Commission Disciplinaire de Lutte contre le Dopage réunie hier, et les conséquences néfastes possibles dans ces cas là. Il est répondu qu'au cours du prochain Conseil d'Administration *sera proposé l'élargissement du nombre des membres de ces commissions pour éviter ces écueils.*

EXTRAITS DE PROCES VERBAUX Relevé des principales informations et décisions



Conseil d'Administration CNRILH - 22/02/2004

F Convention d'objectifs.

Le Comité Directeur du CNRILH renouvelle sa demande auprès du DTN pour obtenir un cadre technique supplémentaire.

M. LALLEMENT a rédigé une demande au Ministère. Réponse en attente.

F Activités Equipes de France

1. Le DTN souhaite que le CNRILH - maintienne le Championnat d'Europe des Jeunes et le fasse grandir.
- mette l'accent sur les jeunes
- établisse un programme conséquent de préparation d'Equipes de France Jeunes avec plus de stages et une compétition européenne à la clé.
Bernard SEGUY souligne que la mise en place d'un tel projet n'est pas évidente.

2. Bernard SEGUY alerte le CNRILH sur les problèmes de disponibilité des joueurs de l'Equipe de France Senior Hommes pour les différents stages proposés.

F Partenariats

- Aide de la société CME.COM pour signature d'une convention de partenariat entre le CNRILH et FM MEDIAS (intermédiaire du Groupe Bel).
CME.COM est mandaté par la FFRS pour préparer un ou plusieurs dossiers de présentation pour promouvoir le RILH auprès de partenaires potentiels, établir les contrats et suivre leur réalisation.

CA CNRILH du 18 avril 2004 suite 1/1

F Communication

1. Annuaire - Propositions de 3 éditions :

- Annuaire des clubs
- Média-guide des Equipes de France
- Média-guide des compétitions

=> Cela nécessite un travail important de rassemblement des informations.

2. Site Internet : difficile à tenir à jour par manque de webmasters attitrés.

3. Mondial 2005. 5 étudiantes dont une fait partie de l'équipe féminine proposent d'établir un plan de communication.

F CNARILH

- Projet de mettre en place plus de formations pour les arbitres
 - Création d'un document « Comment remplir une feuille de match »
 - Création de 5 niveaux d'arbitrage.
 - Prochaine Assises = 11 et 12/09/2004
 - Table de marque : il est souhaité que tous les clubs de D1 aient un officiel de table de marque ayant suivi une formation officielle.
 - Modalités de remboursement : Le bureau exécutif est mandaté pour préparer des propositions sur ce thème pour la prochaine AG.
 - Listing arbitres : Monsieur VINEIS a la responsabilité d'établir 3 listes avant le 31/6/04 : liste A pour arbitres N1, liste B pour arbitres N2, liste C pour les autres. Désignation des arbitres pour le mondial faite le 13/03/2004.
- (...)

F Réglementation

Suite à des obligations imposées par le Ministre, la FFRS a proposé un plan type pour les règlements de chaque discipline, ce qui entraîne la modification de la numérotation. Faute de temps peu de modifications seront proposées en AG. Les modifications non votées seront proposées en mars 2004.

F Mondial 2005

Décision de monter un Comité d'Organisation et de mettre en place différentes Commissions.

(...)

Conseil



d'Administration CNRILH - 18/04/2004

F Assemblée Générale Mars 2004

- ... Monsieur BLANCHET émet plusieurs suggestions afin d'améliorer l'Assemblée Générale du CNRILH :
- inversion de l'ordre du jour
 - révision des temps d'intervention

F Terrains RILH

- Projet à court terme : Franck ARNAL aurait la charge d'établir des rapports sur les salles de N1. Si les terrains se révèlent non conformes : avertissement aux clubs concernés ou aux Mairies et demande d'amélioration dans un certain délai. Didier LEFEBVRE propose un cahier des charges sur le terrain de N1 «idéal».
- Formation d'une commission pilotée par Didier LEFEBVRE avec Nicolas SAPIN et Franck ARNAL.

F Point sur l'avant saison 2004/2005

=> Etat des lieux du corps arbitral déplorable. Afin d'accéder à un objectif de 200 à 300 arbitres disponibles, mise en place en 2004 d'une formation de formateurs d'arbitres. 16 participants à la 2ème formation d'arbitres niveaux 3 et 4 en avril-mai 2004. G. PORTIER demande la mise en place de stages d'arbitres dans les ligues durant l'été. Afin de motiver les arbitres et d'en trouver plus, C. VINEIS propose d'établir des quotas : X matchs arbitrés = 1 bourse de matériel.

F Calendrier 2004/2005

* Solution finales jeunesse 2004/2005 = finales découpées en 4 zones : NORD/EST - NORD/OUEST - SUD/EST - SUD/OUEST.

* Proposition d'une Coupe des Ligues Féminines
B. PREUX propose la création d'une compétition minimes et cadettes qui se terminerait par une finale à 8. => Proposition acceptée à l'unanimité

F Communication

* **Mise en place de l'opération « Plan de recrutement 2004-2005 »**
Réunion les 24 et 25/04/2004. Voir si convergence possible avec les partenaires d'Angers et ceux du CNRILH.

* **Prochaines actions de la Commission**
Réflexion sur un logo propre au CNRILH. Création de 3 banderoles positionnées dans les lieux des finales.

F Points sur les événements internationaux

- * **Congrès et AG électives 2004/2005**
- Présentation de MR PORTIER au prochain Comité International RILH
- Réunion des pays européens et mise en place d'un Comité temporaire lors de l'Assemblée de London.



EXTRAITS DE DECISIONS DISCIPLINAIRES

Commission de discipline d'appel du 15 Juin 2004

Affaire la Vendéenne

- La feuille du match de Rink Hockey du 14 février 2004 ayant opposé, dans le cadre du championnat de France 2° division, La Vendéenne à Plouguerneau, établit notamment qu'un carton rouge a été attribué au n° 3 de La Vendéenne, M. BORDRON ;
- Il apparaît que celle-ci est erronée, le carton rouge ayant en réalité été attribué au n° 2 de La Vendéenne, M. HUVELIN, ce que reconnaissent l'arbitre du match et l'ensemble des intéressés (...).
- Par décision communiquée le 5 mars 2004, le CNRH informe le club de La Vendéenne d'une décision de lui donner match perdu par forfait technique contre Mont St Aignan au motif que le Joueur HUVELIN ne devait pas participer à ce match, considérant notamment que nul n'ignorait que le carton rouge à l'origine du litige lui avait été attribué (...).

« Considérant que l'erreur sur le rapport d'arbitre n'est pas contestable, mais que si regrettable soit-elle car à l'origine des difficultés du cas d'espèce, il n'en demeure pas moins du point de vue de l'éthique, que nul n'ignorait cette erreur et particulièrement le club requérant ;
Considérant dès lors que le Comité National de Rink Hockey a fait une bonne application de l'article 207 de son règlement, qui précise que « si le CNRH avait connaissance, de quelque façon que ce soit, au cours ou à l'issue d'une compétition nationale officielle, d'erreurs ou d'anomalies, même si elles n'ont pas été notifiées sur les feuilles de match, il se réserve le droit de leur donner les suites disciplinaires qui s'imposent (...) »
Considérant, ainsi que le soulève le club requérant dans son dernier courrier, que l'atténuation de la sanction prise par ailleurs à l'encontre de M. HUVELIN par la commission de discipline de première instance, tient compte de cette erreur d'arbitrage dont le club requérant et l'intéressé ne sont pas responsables ».

Par ces motifs, la Commission :

- ° confirme la décision de première instance qui recevra pleine et entière application.

Affaire Alexis LE BIGOT

- A la suite du match ayant opposé le 17 janvier 2004, dans le cadre du championnat de France 3° division, Nantes ARH à ALC Bouguenais, un courrier de l'arbitre indique que le joueur Alexis LE BIGOT a reçu un carton rouge pour « bousculade et coup d'épaule intentionnel sur l'arbitre lors d'un arrêt de jeu » (...)
- Par décision du 1^{er} avril 2004 reçue en LRAR le 7 avril, la commission inflige à Alexis LE BIGOT la sanction « d'un match de suspension ferme + un match avec sursis + une amende de 10 € »

« Considérant que la commission de discipline de première instance a rendu une décision à l'encontre de M. Alexis LE BIGOT le 27 mars 2004 ;
Considérant que cette décision lui a été notifiée en LRAR dont il a accusé réception le 7 avril 2004 ;
Considérant que par télécopie datée du 17 avril 2004 et reçue le 19, le Président de la section rink hockey du club de ALC BOUGUENAI, également père de l'intéressé, a formulé appel de cette décision ;
Considérant que l'appel dont s'agit est irrecevable dès lors qu'en application de l'article 15 du règlement disciplinaire général alors applicable, « la décision de l'organe disciplinaire de première instance peut être frappée d'appel par l'intéressé ou par le Président de la Fédération ou de la Ligue concernée, le cas échéant, dans un délai de 10 jours » ;
Considérant que l'appel dont est saisi la commission d'appel est irrecevable dès lors que le Président du club de ALC BOUGUENAI n'avait pas qualité pour former appel pour le compte de son fils et dès lors que celui-ci, majeur au moment des faits, n'a pas formé lui-même appel dans le délai de 10 jours suivant la notification qui lui a été faite de la décision de première instance, et ne lui a pas expressément donné mandat pour agir en son nom.

Par ces motifs, la Commission :

- déclare irrecevable l'appel formé à l'encontre de la décision de première instance en date du 1^{er} avril 2004 qui recevra pleine et entière application.

Affaire RS GUJAN MESTRAS

- Le 28 février 2004, la rencontre de Rink Hockey devant opposer, dans le cadre du championnat de France 1° division, Quévert à Gujan Mestras, n'a pas lieu car le club de Gujan Mestras, après divers échanges avec le CNRH et le club adverse et malgré leur désaccord, a décidé de ne pas se déplacer pour des raisons météorologiques ;
- Par une décision du 4 mars 2004, la rencontre est donnée « perdue par forfait du fait de son non déplacement » au club de Gujan Mestras par la commission de discipline de première instance (section Rink Hockey) ;
- Aux arguments du club invoquant l'alerte météo générale (neige, verglas) et les risques importants pris en cas de déplacement par la route, la Commission de discipline oppose le fait que « toutes les solutions de transport par le train n'ont pas été explorées » et se réfère au règlement applicable qui précise notamment les modifications des dates des compétitions et indique que « les routes enneigées, verglacées ou inondées ne seront pas obligatoirement un cas de force majeure dans la mesure où le déplacement pourrait s'effectuer par voie ferroviaire », et confirme, par décision notifiée en LRAR, la perte du match par forfait ;

« Considérant que l'attestation de la SNCF démontre que le déplacement en train, bien que très long et dans des conditions difficiles puisque des places auraient été attribuées en sur-réservation, demeurait possible ;
Considérant que les conditions de la force majeure n'étaient dès lors pas réunies ;
Considérant qu'il y a donc lieu de confirmer la perte du match par forfait infligé au club requérant ;
Considérant cependant qu'il y a lieu de tenir compte des circonstances particulièrement exceptionnelles ayant conduit le club à ne pas se déplacer, et de la bonne volonté de celui-ci ;
Considérant dès lors que la Commission estime qu'il n'y a pas lieu à encaissement de la « caution championnat », hors indemnités réglementairement exigibles par le club de Quévert en vertu de l'article 504 du règlement du CNRH et auquel le forfait a causé un préjudice.

Par ces motifs, la Commission :

- confirme la décision de première instance donnant match perdu par forfait au club requérant
- dit n'y avoir lieu à encaissement de la « caution championnat », hors indemnités dues au club de Quévert si celui-ci en fait la demande, indemnités qui demeureront à la charge du club de Gujan-Mestras.

EXTRAITS DE DECISIONS DISCIPLINAIRES

Commission de discipline d'appel du 5 Octobre 2004

Affaire Alexandre COURBOT

- A l'issue du match de Rink Hockey du 28 février 2004 ayant opposé, dans le cadre du championnat de France N1, ST OMER à l'US COUTRAS, le rapport d'incident établi par l'arbitre fait notamment état qu'un carton rouge a été attribué à M. COURBOT de ST OMER, au motif que ce dernier aurait « percuter » un joueur (...)
- Par décision notifiée le 17 mai 2004, la commission de discipline (section rink hockey) inflige à A. COURBOT la sanction d' « un match de suspension avec sursis », « en plus du match de suspension automatique et déjà purgé » ;

« Considérant que les faits reprochés sont établis ;

Considérant que les images fournies par le club de St Omer témoignent de ce que Alexandre COURBOT est venu intentionnellement percuter un joueur en phase d'arrêt de jeu alors qu'il n'avait pas à le faire, de surcroît en raison de l'intervention de l'arbitre lui-même ;

Considérant que la peine prononcée par la Commission de première instance apparaît proportionnée voire magnanime en raison du geste antisportif ainsi commis ; Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article 16 du règlement disciplinaire applicable que lorsque l'organe disciplinaire d'appel n'a été saisi que par l'intéressé, la sanction prononcée ne peut être aggravée ;

Considérant qu'il y a lieu dès lors de confirmer la sanction d'un match de suspension avec sursis.

Par ces motifs, la Commission :

° confirme la décision de première instance en date du 17 mai 2004 qui recevra pleine et entière application.

Commission de discipline de première instance de lutte contre le dopage du 24 Septembre 2004

Affaire Richard LECOMTE

Vu le procès-verbal de contrôle anti-dopage établi le 5 juin 2004 concernant Monsieur Richard LECOMTE, demeurant 9 rue Fürntenfeldbrück, 93 190 LIVRY GARGAN ;
Vu le rapport d'analyse n° 116/06-1 établi par le laboratoire national de dépistage du dopage le 23 juin 2004 à la suite du contrôle mentionné ci-dessus ;
Vu (les textes applicables...)

La Commission de discipline de première instance s'est réunie en séance non publique le 24 septembre 2004, sous la présidence de M. Jean-Philippe LACHAUME et en présence de M. Rolland BROUSTAUT, membre de la Commission ; le quorum prévu à l'article 9 alinéa 1^{er} du règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la FFRS n'étant pas atteint, la Commission n'a pas pu statuer ;

Le délai de dix semaines à compter de la réception du rapport d'analyse imparti à la Commission pour statuer, prévu à l'article 23 du règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la FFRS, arrivant à son terme, la Commission est dessaisie et l'ensemble du dossier est transmis à l'organe disciplinaire d'appel en application de l'article 23 alinéa 2.

Commission de discipline d'appel de lutte contre le dopage du 27 Octobre 2004

Affaire Richard LECOMTE

Vu le procès-verbal de contrôle anti-dopage établi le 5 juin 2004 concernant Monsieur Richard LECOMTE, demeurant 9 rue Fürntenfeldbrück, 93 190 LIVRY GARGAN ;
Vu le rapport d'analyse n° 116/06-1 établi par le laboratoire national de dépistage du dopage le 23 juin 2004 à la suite du contrôle mentionné ci-dessus ;
Vu (les textes applicables...)

Considérant qu'aux termes de l'article L. 3631-1 du code de la santé publique, « Il est interdit, au cours des compétitions et manifestations sportives organisées ou agréées par des fédérations sportives ou en vue d'y participer :

- d'utiliser des substances et procédés de nature à modifier artificiellement les capacités ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété ;
- de recourir à ceux de ces substances ou procédés dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives lorsque ces conditions ne sont pas remplies ;
- Les substances et procédés mentionnés au présent article sont déterminés par un arrêté des ministres chargés de la santé et des sports ;

Considérant que le 5 juin 2004, Monsieur Richard LECOMTE, à l'occasion des Championnats de France course sur route, a fait l'objet d'un contrôle anti-dopage dont les résultats établis par le laboratoire national de dépistage du dopage ont fait ressortir la présence de « Acide-11-nor-delta-9-THC-9-carboxylique », Métabolite du cannabis à la concentration de 157 nanogrammes par millilitre d'urine, cette substance étant interdite, selon la liste annexée à l'arrêté du 20 avril 2004 déterminant les substances interdites en compétition ;

Considérant qu'en vertu des textes susvisés, la Commission de discipline d'appel de lutte contre le dopage de la Fédération Française de Roller Skating, réglementairement compétente pour statuer en raison de l'expiration des délais de première instance, peut prononcer à l'encontre d'une personne licenciée ayant utilisée une substance figurant sur la liste susmentionnée, au cours d'une compétition organisée ou autorisée par la Fédération, ou en vue d'y participer, une sanction disciplinaire tel que prévue à l'article 27 de son règlement disciplinaire de lutte contre le dopage ; (...)

Décide...

- article 1^{er} : Il est prononcé à l'encontre de Monsieur Richard LECOMTE la sanction de la suspension de compétition pour une durée de un mois assortie du sursis.

- article 2 : la sanction prononcée prendra effet à la date de la réception de sa notification.-

- article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (33) dans un délai de deux mois à compter de la réception de sa notification

- la présente décision sera notifiée (...).

Règlements techniques et sportifs



FDatinage Artistique

Le document technique 2005 peut être consulté sur le site internet de la FFRS.
Expédition aux clubs le 15 janvier 2005.



Frink Hockey

Les dernières mises à jour du règlement sportif ont été expédiées par mail en juin 2004 à tous les clubs.
Les mises à jour des règles du jeu datées de mars 2004 ont été expédiées par mail aux clubs en avril 2004.

19 - 20 Mars 2005

AG FFRS (SAMEDI - 9 H)

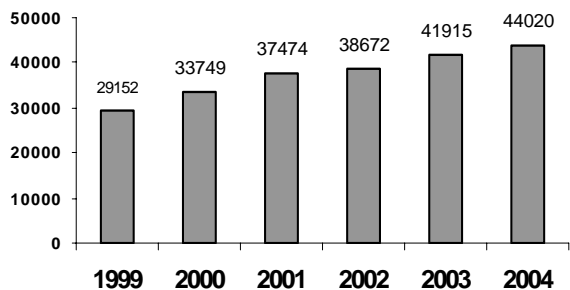
SAINT BRIEUC



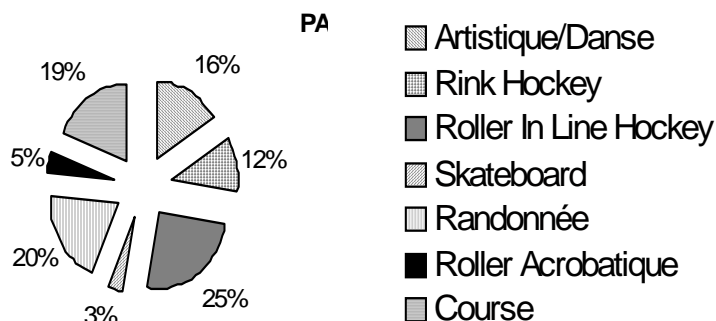
ROLLER SKATING

STATISTIQUES FFRS

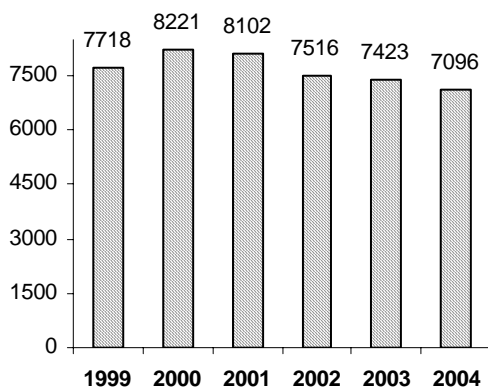
EVOLUTION GENERALE



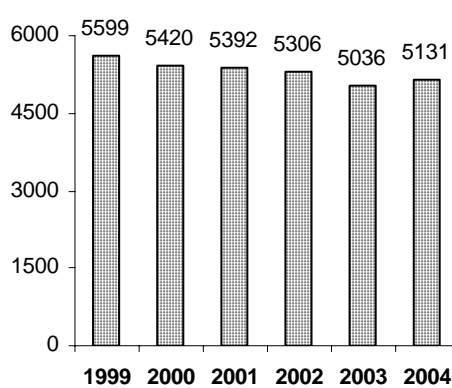
REPARTITION DES LICENCIES 2004



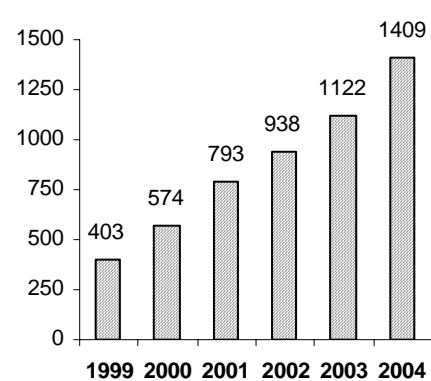
Artistique/Danse



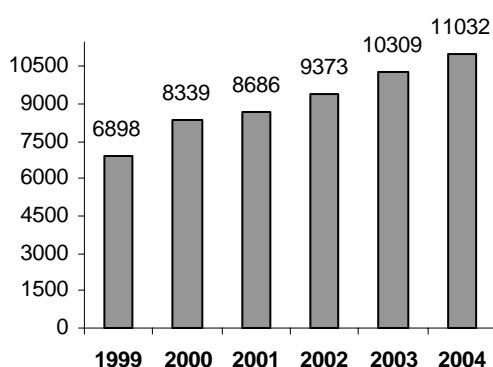
Rink Hockey



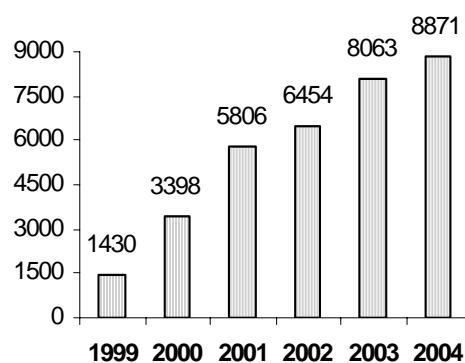
Skateboard



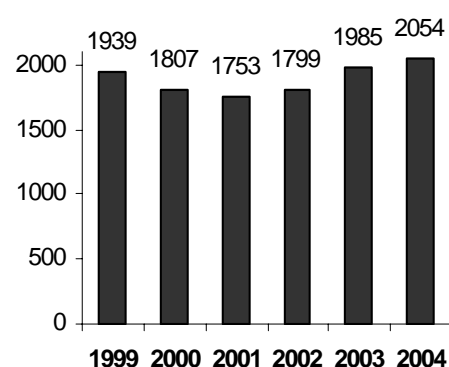
Roller In Line Hockey



Randonnée



Roller Acrobatique



Course

